

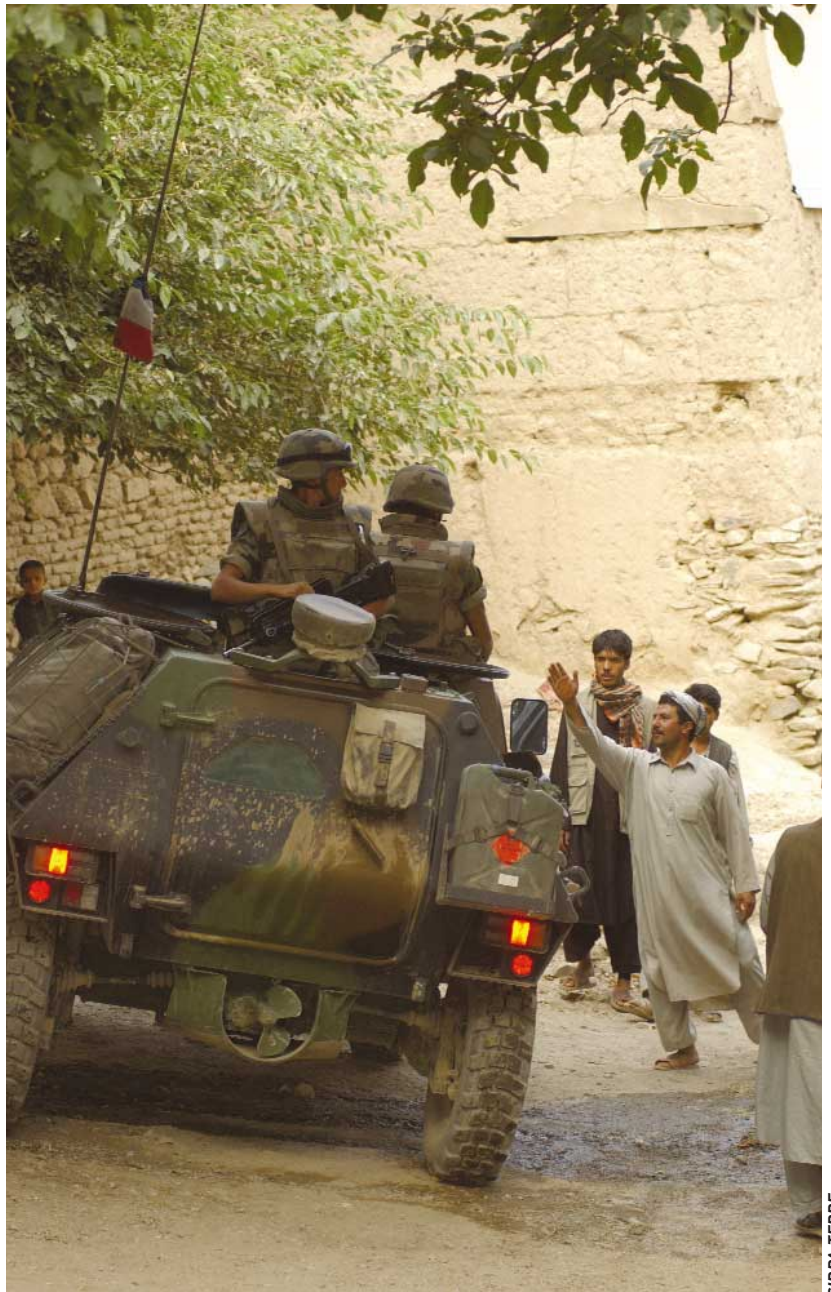
## Espoirs et limites du “droit d’ingérence”

**L’irruption tonitruante de l’humanitaire dans la dialectique politico-militaire offre un autre angle d’observation de la réalité conflictuelle contemporaine, qui s’attache davantage à la prise en compte d’impératifs humanistes voire éthiques,** dans un éloge de “l’illégalité féconde”. Si, “pour changer la loi, il faut être hors la loi”, le droit d’ingérence est d’abord un “devoir d’ingérence”, une réponse à un appel, la responsabilité assumée de protéger un groupe humain souffrant. Dès lors, il n’existe aucune frontière qui vaille, il faut faire du civilo-militaire et de l’humanitaire le plus souvent possible.

L’une des victoires des quinze dernières années est donc bien **l’introduction souvent tonitruante des droits humains dans le droit international, à rebours des principes classiques “d’intangibilité des frontières” et de “non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats”,** qui assurèrent longtemps l’équilibre international mais aussi l’impunité de bien des régimes. Certes, il y a aussi les excès de cette justice internationale, qui se voudrait d’essence quasi divine, sortie toute casquée de la bonne conscience en marche des puissances nanties. Elle vit parfois un peu “dans sa bulle” et fragilise des équilibres précaires par des arrestations intempestives ou inopportunes même si légitimes (comme au Kosovo récemment). En dépit de ces bévues, on ne peut que se réjouir d’un mouvement malgré tout perceptible d’avancée générale de la considération de l’homme pour son prochain et il faut sans doute saluer ici tout particulièrement l’apport des ONG et leur émergence courageuse dans le jeu des acteurs de crise qui conforte cette approche et oblige désormais les politiques à l’intégrer dans leurs calculs.

Il reste cependant encore beaucoup à faire, car force est de constater que nous sommes, malgré nos efforts de commisération active, toujours en retard, presque jamais dans “le préventif” (hormis l’exemple de la FORDEPRENU, force de 900 soldats américains déployée en Macédoine et qui prévint effectivement l’extension du conflit au flanc sud de l’OTAN). Les 250 000

morts de Bosnie sont là pour nous rappeler l’impéritie de la Communauté internationale, empêtrée dans ses ambiguïtés et sa tendance structurelle à la procrastination. De mandats inadaptés en cynisme politique, les cadavres s’amoncelèrent, comme plus tard au Kosovo, où l’on se refusa aussi à affirmer les conditions de la stabilité et de la sécurité : l’indépendance... *(Et des contreparties acceptables pour la partie lésée -Ndlr).*



Les méfaits de l'incompréhension politique et culturelle sont aussi à stigmatiser. **L'incapacité "occidentale" à prendre la mesure, dans ces zones de crise, d'une culture politique de la violence, du combat comme expression de la virilité, comme pour comprendre le différentiel de calendrier qui jouera toujours en faveur de la partie adverse, reste confondante.** Alors que nous voulons toujours des résultats clairs et rapides, c'est sur le temps long que calculent les protagonistes locaux et à hauteur d'une génération au moins que l'on pourra jauger des résultats de nos actions.

En dépit de ces contraintes mentales et politiques, il est possible, néanmoins, de poser quelques jalons de comportement pour les opérations à venir. La "séquence indispensable" pour tout responsable politique ou militaire dépêché localement pour un mandat de stabilisation passe bien par les axes d'efforts suivants :

- assurer la sécurité nuit et jour ;
- préserver la dignité des populations chez lesquelles on intervient et leur permettre un accès facile et permanent, une proximité et une écoute en toute situation, même et surtout en période de tension ;
- impliquer, à tous les niveaux de la décision, l'ensemble des protagonistes pour éviter qu'une force d'intervention ne se transforme en force d'occupation ;
- afficher un objectif précis et limité dans le temps qui doit au plus tôt permettre de transmettre le pouvoir dans de bonnes conditions aux représentants locaux.

En tout état de cause, le droit d'ingérence suppose un devoir de bonne administration et l'on ne peut que déplorer, lors des interventions passées, le décalage entre un bon niveau de planification et d'anticipation du déploiement des forces militaires, et l'absence de planification civile, ainsi qu'en témoignent les échecs en BiH (dont l'économie reste sous totale perfusion occidentale), au Kosovo (où prospèrent tous les trafics), en Afghanistan (redevenu, depuis la chute du régime taliban et l'arrivée de l'ISAF, le premier producteur mondial d'héroïne), et en Irak où tout reste à faire, 18 mois après l'intervention américaine.

Enfin fut évoqué le lien souhaitable mais délicat, qui ne peut véritablement "s'institutionnaliser", entre les ONG et la contribution éventuelle qu'elles peuvent apporter à la force militaire en matière d'information au sens large. La limite de ce type de collaboration reste celle de leur "délégitimation". La pratique anglo-saxonne de noyautage des ONG par les membres de leurs services les place déjà souvent en porte à faux et leur discrédit rejaillit sur l'ensemble des efforts humanitaires qui ont du mal à préserver leur neutralité par rapport au développement des actions civilo-militaires, souhaitable par ailleurs, et qui traduit déjà une certaine militarisation de l'action humanitaire. On peut toujours cependant, à l'échelle individuelle, se parler, collaborer ponctuellement et mêler préoccupation humanitaire et patriotisme.



ADC CHESNEAU/SIRPA TERRE